



Politique Environnementale

Message du Directeur des Opérations

Chez Blue Diamond Deluxe Private Transports, le développement durable constitue un pilier essentiel de notre stratégie d'entreprise et de la manière dont nous menons nos activités au quotidien. En tant que prestataire de services de transport privé haut de gamme au Portugal, nous sommes conscients de notre responsabilité de réduire l'impact environnemental de nos activités tout en offrant un service d'excellence à nos clients.

Nous sommes convaincus qu'une mobilité responsable est indispensable à l'avenir du tourisme. Chaque décision opérationnelle, du renouvellement de notre flotte et de l'entretien des véhicules à la gestion des ressources et au choix de nos fournisseurs, représente une opportunité de réduire notre empreinte environnementale et de créer une valeur durable pour nos clients, nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux et les communautés dans lesquelles nous opérons.

La présente Politique Environnementale définit les principes et les engagements qui guident notre système de management environnemental et témoigne de notre volonté d'amélioration continue, de conformité réglementaire et d'adoption de pratiques commerciales responsables.

Notre stratégie environnementale contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en particulier aux ODD 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et accessible), 11 (Villes et communautés durables), 12 (Consommation et production responsables), 13 (Lutte contre les changements climatiques) et 15 (Vie terrestre).

La responsabilité environnementale est un engagement collectif. Chaque collaborateur, prestataire et partenaire commercial contribue à l'atteinte de nos objectifs environnementaux afin que Blue Diamond continue à proposer des services de transport de luxe toujours plus respectueux de l'environnement.

1. Champ d'application

La présente Politique Environnementale s'applique à l'ensemble des activités exercées par Blue Diamond Deluxe Private Transports, y compris à sa direction, ses collaborateurs, ses prestataires et ses partenaires commerciaux agissant pour le compte de l'entreprise.

Elle couvre toutes les activités liées à la prestation de services de transport privé, notamment la gestion de la flotte, la consommation des ressources, les achats responsables, les activités administratives et les services rendus aux clients.

La Blue Diamond s'engage à respecter l'ensemble de la législation environnementale applicable et à améliorer continuellement ses performances environnementales grâce à des actions concrètes, mesurables et proportionnées à la taille et à la nature de son activité.

2. Objectifs de la Politique Environnementale

Objectif 1

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la performance environnementale de nos services de transport.

Pour atteindre cet objectif, Blue Diamond s'engage à :

- Maintenir une flotte moderne composée exclusivement de véhicules conformes à la norme Euro 6.
- Intégrer progressivement des véhicules électriques dans sa flotte, en commençant par l'acquisition de son premier Mercedes EQS 100 % électrique en 2023.
- Faire de la performance environnementale un critère prioritaire dans sa stratégie de renouvellement de la flotte.
- Promouvoir, lorsque cela est techniquement et économiquement possible, l'utilisation de carburants de nouvelle génération, plus propres et plus performants.
- Mettre en œuvre un programme de maintenance préventive visant à optimiser l'efficacité des véhicules et à réduire les émissions.
- Optimiser la planification des itinéraires afin de limiter les kilomètres inutiles.
- Encourager les pratiques d'éco-conduite auprès de nos chauffeurs.

Objectif 2

Promouvoir une utilisation responsable des ressources naturelles et des pratiques de consommation durable en réduisant la consommation de ressources, en limitant la production de déchets et en intégrant des solutions respectueuses de l'environnement dans nos activités quotidiennes.

Pour atteindre cet objectif, la Blue Diamond s'engage à :

- Mettre en œuvre des pratiques responsables de lavage des véhicules afin de réduire la consommation d'eau.
- Utiliser, chaque fois que possible, des produits de nettoyage respectueux de l'environnement.

- Effectuer le lavage des véhicules dans des installations équipées de systèmes certifiés de traitement des eaux usées et de séparation des hydrocarbures lorsque cela est opérationnellement possible.
- Mettre en place des pratiques de tri et de recyclage des déchets.
- Fournir à ses clients de l'eau dans des emballages Tetra Pak[®], fabriqués à partir de matériaux renouvelables et recyclables.
- Favoriser la dématérialisation des processus grâce à la documentation digitale et à la facturation électronique.
- Encourager une utilisation responsable de l'énergie dans les activités administratives.
- Appliquer des critères d'achats responsables pour les fournitures et consommables de bureau.
- Réduire les déchets grâce à une gestion efficace des ressources.

Objectif 3

Promouvoir la responsabilité environnementale tout au long de notre chaîne de valeur en impliquant nos partenaires commerciaux et en encourageant des comportements de consommation durable auprès de nos clients.

Pour atteindre cet objectif, Blue Diamond s'engage à :

- Encourager ses fournisseurs et partenaires commerciaux à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.
- Développer des partenariats durables avec des organisations engagées en faveur du développement durable.
- Promouvoir des solutions de mobilité durable et des choix de déplacement responsables auprès de ses clients.
- Encourager une planification efficace des itinéraires et des solutions de transport responsables.
- Réduire l'utilisation des plastiques à usage unique en remplaçant les bouteilles d'eau en plastique traditionnelles par des emballages renouvelables et recyclables.
- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux grâce à des formations régulières et à une communication interne.

3. Indicateurs de Performance Environnementale (KPI)

La Blue Diamond suit la mise en œuvre de cette Politique Environnementale au moyen des Indicateurs Clés de Performance (KPI) suivants :

Indicateur	Objectif	Fréquence de suivi
Flotte conforme à la norme Euro 6	100 % de la flotte	Annuelle
Intégration de véhicules électriques	Augmentation progressive lorsque cela est possible	Annuelle
Maintenance préventive réalisée conformément au programme	100 % de la flotte	Annuelle
Sensibilisation des chauffeurs à l'éco-conduite	100 % des chauffeurs	Annuelle
Lavage des véhicules dans des installations respectueuses de l'environnement	Maintien de cette pratique lorsque cela est possible	Annuelle
Distribution d'eau en emballages Tetra Pak®	Maintien de cette pratique	Annuelle
Facturation électronique et documentation digitale	100 % lorsque la réglementation le permet	Annuelle

4. Suivi et Responsabilités

La mise en œuvre et l'efficacité de cette Politique Environnementale sont supervisées par le Directeur des Opérations, responsable de la coordination des initiatives environnementales, du suivi des performances environnementales et de la promotion de l'amélioration continue au sein de l'entreprise.

Tous les collaborateurs sont responsables du respect de cette politique, de l'application de pratiques respectueuses de l'environnement dans leurs activités quotidiennes et de leur contribution active à l'atteinte des objectifs environnementaux de l'entreprise.

Les progrès sont évalués au moyen de revues périodiques des pratiques opérationnelles, des registres de maintenance, des actions de formation et des indicateurs environnementaux définis dans cette politique.

Lorsque des opportunités d'amélioration sont identifiées, des actions correctives sont mises en œuvre afin de renforcer les performances environnementales de la Blue Diamond.

5. Révision de la Politique

La présente Politique Environnementale est révisée au minimum une fois par an, ou plus tôt en cas de changements significatifs d'ordre opérationnel, réglementaire ou organisationnel.

La revue annuelle porte notamment sur :



- Les progrès réalisés par rapport aux objectifs environnementaux ;
- L'atteinte des indicateurs définis ;
- Les évolutions de la législation environnementale applicable ;
- Les retours des collaborateurs, des clients et des partenaires commerciaux ;
- Les opportunités d'amélioration des performances environnementales et de renforcement du Système de Management du Développement Durable de l'entreprise.

Toute modification de cette politique est approuvée par le Directeur des Opérations et communiquée aux parties prenantes concernées.

Approuvé par

Marco Fidalgo
Directeur des Opérations
Blue Diamond Deluxe Private Transports

Date d'entrée en vigueur : Janvier 2026

Prochaine révision prévue : Janvier 2027